

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical Session du 24 juin 2026

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Florence BOURGEOIS - Anne CHATILLON - Gérard CLERC - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSOIN - Nicolas MERCAT - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Nathalie SCHMITT - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU - Florian MAITRE -

Excusés : Grégory BASIN - Aloïs CHASSOT - Jean-Marc DRIVET – Sylvaine FLEURIAU - - Cécile MERIGUET – Franck MORAT - Thierry REPENTIN -

Pouvoirs : Olivier ROGNARD à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 22

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 18 juin 2026

Délibération N° C26-42

SAVOIE TECHNOLAC 2050 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de Savoie Technolac, situé sur les communes du Bourget-du-Lac et de La Motte-Servolex.

Le principe de continuité des itinéraires cyclables et piétons est un enjeu majeur pour le développement de la pratique. A cet effet, un diagnostic des continuités des infrastructure de déplacement par cycle et piéton a été réalisé en 2024 sur le Parc d'Activités dans l'objectif

de permettre la mise en place d'un maillage d'itinéraires mode doux favorisant le report modal des flux motorisés vers des flux décarbonés.

Ce projet d'amélioration des mobilités douces sur Savoie Technolac constitue un des deux axes du programme Savoie Technolac 2050 qui vise à participer activement aux actions de lutte contre le dérèglement climatique, en permettant d'une part le développement des mobilités douces sur le parc d'activité, et d'autre part, en renforçant la biodiversité.

Ces actions d'amélioration et de sécurisation des continuités douces sont en adéquation avec les orientations des Schémas directeur cyclables Grand Lac et Grand Chambéry et visent à se raccorder à la voie verte qui longe à l'ouest le site du nord au sud, et la voie verte qui longe la partie sud du Lac du Bourget.

Ce diagnostic a permis d'identifier les actions prioritaires et les mesures à mettre en œuvre, dont la première phase qui consiste en la réalisation d'une voie verte le long de l'avenue Lac du Bourget. Ce projet peut faire l'objet d'un financement au titre du Fonds Vert, mis en place par les Ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, volet Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses.

Ce projet de création d'une voie verte le long de l'avenue lac du Bourget dont les dépenses sont estimées à 390 9754 €HT, connaît un bilan économique déficitaire, malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers existants.

Aussi, il est proposé de solliciter un financement au titre du Fonds Vert 2026, dont le seuil de prise en charge après précisions de la Direction Départementale des Territoire peut être porté au maximum à 50 % du montant des dépenses éligibles.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Sollicite une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Vert.

Article 2 : Précise que le versement de ces subventions s'effectuera, si nécessaire, sur la base d'une convention de partenariat avec les institutions.

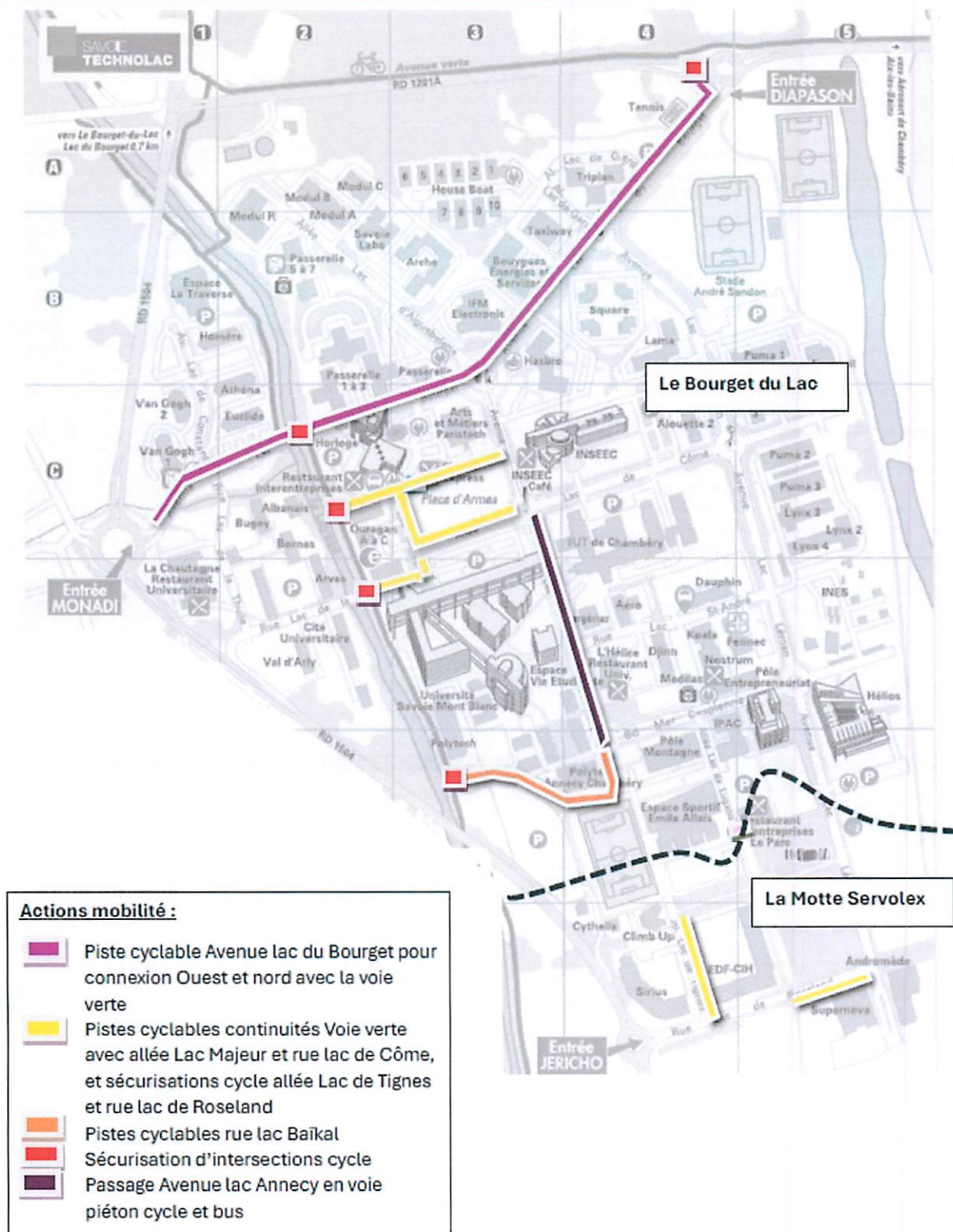
Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 24 juin 2026



Luc Berthoud
Président

Annexe : plan de localisation des actions et estimatif des dépenses



Piste cyclable Place d'Armes et sécurisation sorties voie verte / suppression stationnements voirie / continuités piétonnes		126 809	152 171
Piste cyclable long lac de Côme - place d'Armes et lac Thuile		18 794	22 553
Sécurisation accès lac Majeur		27 562	33 074
Sécurisation accès nord Ouragan		18 024	21 629
Suppression stationnements sauvages long lac Roseland		8 240	9 888
Suppression stationnements sauvages long lac Tignes		12 170	14 604
Continuité mail piéton sud / nord/Emile Allais		24 533	29 440
Etude faisabilité		9 833	11 800
Maîtrise d'œuvre AVP - AOR - estimé 7%	7%	7 653	9 183
Géomètre			
Voie verte Est-Ouest Lac du Bourget : Création voie verte et traversée giratoire		903 201	556 794
Partie traversé cycle et piéton giratoire RD1201A	7,51%	34 842	41 811
Part Maîtrise d'œuvre AVP - AOR giratoire		2 271	2 725
Partie continuité mode doux	92,49%	429 153	514 983
Travaux		390 974	469 168
Part Etude faisabilité et Topo continuité LBL		9 146	10 976
Part Etude faisabilité continuité LBL		1 064	1 276
Part Maîtrise d'œuvre AVP - AOR continuité LBL		27 969	33 563
Part Géomètre		7 783	9 340
Avenue lac Annecy : Voie douce bus/vélo		127 989	153 586
Travaux		104 866	125 839
Etude faisabilité		14 750	17 700
Maîtrise d'œuvre AVP - AOR - estimé 7%	7%	8 373	10 048
Géomètre			
Voie verte Nord-Sud : sécurisation existant		50 117	60 140
Tvx Sécurisation traversée Av Lac Bourget (Pont Leysse)		13 957	16 749
Tvx Sécurisation intersection lac Thuile		13 957	16 749
Tvx Sécurisation intersection lac Baïkal	15,68%	13 957	16 749
Etude hydraulique demandée par Cisalb intersection Baïkal		1 600	1 920
Etude faisabilité intersection Baïkal		865	1 038
Maîtrise d'œuvre AVP - AOR ensemble 3 sécurisations		5 780	6 936
Géomètre			
Voie connection lac Baïkal		84 945	101 934
Travaux continuité Baïkal jusqu'à Bld mer caspienne (hors intersection)	84,32%	75 040	90 048
Etude faisabilité continuité Baïkal jusqu'à Bld mer caspienne (hors intersection)		4 652	5 582
Maîtrise d'œuvre AVP - AOR - estimé 7%	7%	5 253	6 303
Géomètre			
Voie verte Nord-Sud : Points lumineux cycles		19 000	22 800
Intersection lac Baïkal		11 000	13 200
Intersection lac Thuile		4 000	4 800
Intersection Ouragan / lac Majeur		4 000	4 800
TOTAL		1 312 060	1 047 424